

L'assurance vie Evoluvie

Une solution d'épargne à portée de tous,
au service de vos projets et de votre famille

EVOLUVIE, C'EST QUOI ?

C'est un contrat d'assurance vie pour se constituer ou valoriser un capital ou une épargne pour réaliser un projet, préparer sa retraite ou transmettre un capital à ses proches.

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

- **Nature** : contrat d'assurance vie souscrit auprès de PREPAR-VIE, entreprise régie par le Code des Assurances, filiale de la BRED Banque Populaire
- **Fonctionnement** :
 - Versements libres** : 230 € minimum
 - Versements programmés minimum** : 45 €/mois, 135 €/trimestre, 270 €/semestre, 540 €/an, modifiables à tout moment.
 - Possibilité de revalorisation automatique du versement de 5 % au 1er janvier de chaque année. Cette option est à privilégier, notamment en cas de constitution d'un capital en vue de la retraite
 - Rachats partiels programmés** possibles à partir de 150 € minimum quelle que soit la périodicité
- **Options de gestion financière et supports d'investissement** : une liberté d'investir grâce aux différentes allocations proposées et aux divers supports éligibles.
- **Choix des allocations** :
 - Une allocation prédéfinie pour une gestion sans souci**
 - Selon votre profil d'investisseur et votre sensibilité au risque, 3 options sont proposées : Options **Harmonie**, **Equilibre** ou **Dynamique** associant le Fonds EURO et une unité de compte (UC) selon un pourcentage prédéfini (65 % Fds € / 35 % UC ou 50 % Fds € / 50 % UC selon le cas).
 - Grâce à des arbitrages trimestriels, automatiques et sans frais, la répartition du Fonds EURO et de l'unité de compte de l'option est maintenue tout au long de la vie du contrat pour sécuriser ainsi les plus-values éventuellement réalisées.
 - Et/ou**
 - Une répartition et une composition de l'investissement à votre main**
 - L'épargne est investie, selon votre choix et avec l'appui de votre conseiller, dans le Fonds EURO, le Fonds Croissance "PREPAR Avenir" ou dans une sélection d'unités de compte dont l'évolution de la valeur, à la hausse ou à la baisse, est liée aux différents marchés financiers. Les unités de compte proposées sont gérées par les sociétés de gestion du groupe BPCE et du groupe BRED.
 - L'allocation que vous avez constituée est modifiable à tout moment par vos soins.
- **Niveau de risque** : variable selon les supports d'investissement choisis et leur répartition
- **Durée minimum conseillée** : 8 ans pour bénéficier de la fiscalité de l'assurance vie
- **Frais** :
 - **Sur versements** (en sus de chaque cotisation) :
 - 2 % pour les versements libres (dont 50 % rétrocédés à la BRED)
 - 1 % pour les versements programmés (dont 60 % rétrocédés à la BRED)
 - **D'arbitrages** :
 - néant lors des arbitrages trimestriels des options Fonds EURO / UC
 - 0,50 % des sommes à arbitrer entre les supports de la gestion libre sauf si des versements programmés sont en place (dans ce cas, l'arbitrage s'effectue sans frais)
 - néant entre les options de gestion financière du contrat

- **Frais de gestion annuels**
 - Support Fonds EURO** : 0,90 % l'an (dont 0,35 % rétrocédé à la BRED)
 - Supports unités de compte** : 0,60 % l'an (dont 0,10 % rétrocédé à la BRED), majoré du coût de la garantie décès complémentaire de 0,18 % (pour tout adhérent de moins de 75 ans à l'adhésion)
 - Support "PREPAR Avenir"** : 0,70 % l'an (dont 0,27 % rétrocédé à la BRED)
 - Base de calcul des frais** : se référer à la notice d'information du contrat, article "La constitution du capital"
- **Fiscalité** : Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. La fiscalité appliquée est celle de l'assurance vie